

Ville de Fleury-les-Aubrais  
Direction accueil et citoyenneté



## DEMANDE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES POUR ENFANTS 2022/2023

Pour toute première inscription, un compte administratif doit être créé. Les documents à fournir sont disponibles sur [www.fleurylesaubrais.fr](http://www.fleurylesaubrais.fr) ou auprès de l'accueil de la mairie au 02.38.71.93.93. Tout changement de situation doit être indiqué par la famille à la mairie pour être pris en compte.

Compléter une fiche par enfant

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT

Date de naissance

École fréquentée

### Responsable 1 :

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

Mèl

### Responsable 2 :

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

Mèl

### NATATION

Les enfants de CP à CM2 doivent réaliser un test de niveau à la piscine des Jacobins (02 38 73 52 32). Le test n'est pas nécessaire pour les enfants de grande section de maternelle qui seront automatiquement inscrits dans le groupe des Poissons Rouges.

Grande section et CP « **Poissons Rouges** » :

- LUNDI 17 h 30 à 18 h 15  
 MERCREDI 15 h 00 à 15 h 45

CE1 au CM2 « **Poissons Rouges** » :

- MERCREDI 14 h 00 à 14 h 45

CP au CM2 « **Canetons** » :

- LUNDI 17 h 30 à 18 h 15  
 MERCREDI 14 h 00 à 14 h 45  
 MERCREDI 15 h 00 à 15 h 45

CP au CM2 « **Dauphins** » :

- LUNDI 17 h 30 à 18 h 15  
 MERCREDI 14 h 00 à 14 h 45  
 MERCREDI 15 h 00 à 15 h 45

## ACTIVITÉS TERRESTRES

- Niveau Petite Section : ÉVEIL PSYCHOMOTEUR Mercredi de 10 h à 10 h 45
- Niveau Moyenne à Grande Section : ÉVEIL SPORTIF Mercredi de 10 h 45 à 11 h 45
- Niveau CP à CM2 : APRÈS-MIDI SPORTIF Mercredi de 13 h 45 à 17 h 30

## À COCHER

Pour l'enfant à inscrire, je confirme avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé. *(Dans le cas contraire, joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.)*

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et des tarifs en vigueur (disponibles auprès de l'accueil de la mairie ou sur [www.ville-fleurylesaubrais.fr](http://www.ville-fleurylesaubrais.fr))

*Pour adapter le tarif des prestations à ses ressources, la famille doit compléter le dossier de quotient familial.*

*Pour adhérer au **prélèvement automatique**, la famille doit compléter le formulaire de prélèvement SEPA, le règlement d'adhésion au prélèvement automatique et joindre un RIB.*

Conformément au règlement (UE) 2016/679 «RGPD» et à la loi «informatique et libertés» du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et limitation du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique: [dpo@ville-fleurylesaubrais.fr](mailto:dpo@ville-fleurylesaubrais.fr) ou par courrier postal : [ Mairie de Fleury-les-Aubrais, place de la République – CS 9711, 45402 Fleury-les-Aubrais ] ou par mail : [ [espace.accueil@ville-fleurylesaubrais.fr](mailto:espace.accueil@ville-fleurylesaubrais.fr) ]

Vous pouvez également faire une réclamation auprès des services de la CNIL: <https://www.cnil.fr/>

Fait à Fleury-les-Aubrais, le  /  / 20

Signature

**Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**